DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de Saint-Julien-en-Genevois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
DE l'EPIC USSES ET RHONE TOURISME

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
16 JAN. 2018
ARRIVÉE

Nombre de Membres :
En exercice : 19

Présents : 14
Pouvoirs : 0

Votants : 14
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 3

N° CD 25/2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Comité de Direction dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie de Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Gilles PILLOUX

Date de convocation : 29 novembre 2017

Présents :
Michel BOTTERI, Mylène DUCLOS, Philippe JACQUESSON, Carine LAVAL, Jean-Yves MACHARD, Gilles PILLOUX, Marie-Thérèse BUDA, Loïc BERNARD, Philippe JULIAN, Christel LIMARE, Daniel MUTIN, Yann PECCOUD, Christophe BELLEMIN, Estélita LACHENAL

Absents excusés :
Paulette LE NORMAND, Joseph TRAVAIL, Carole NICOD

Pouvoir :

Objet : proposition budgétaire 2018 de l'EPIC Usses et Rhône Tourisme

Après présentation par Jacques DOHEN, Directeur de l'EPIC Usses et Rhône Tourisme, du « Rapport d'activités 2017 », de « l'état de consommation des crédits au 21 décembre 2017 », des « propositions d'actions pour 2018 », Monsieur le Président présente aux membres du Comité de Direction de l'EPIC une proposition budgétaire pour l'année 2018.

La proposition budgétaire ci-dessous est présentée par chapitre. La proposition détaillée est annexée à la présente délibération.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap.	Intitulé	Budgétisé	chap.	Intitulé	Budgétisé
011	Charges à caractère générale	236 200.00	002	Excèdent reporté	48 592,30
012	Charges de personnel	297 641.36	70	Ventes des produits	61 200,00
14	Atténuations de charges	0,00	71	variations des stocks	-
65	Autres charges de gestion courante	2 800,00	72	production immobilisé	-
66	Charges financières	100,00	74	Subvention CCUR	444 570.36
67	Charges exceptionnelles	5 600,00	74	compensation ski scolaire	0.00
68	Dotations aux amortissements	0,00	74	Subvention (autres collectivités)	8 100.00
69	Impôts sur les bénéfices	0,00	75	Autres produits de gestion courante	8 407.70
042	Dotation aux amortissements	0,00	76	Produits financiers	-
23	Virement à la section d'investissement	33 529,00	77	Produits exceptionnels	5 000,00
			79	Transfert de charges	-
Total Dépenses de fonctionnement		**575 870.36**	**Total Recettes de Fonctionnement**		**575 870.36**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap.	Intitulé	Budgétisé	chap.	Intitulé	Budgétisé
20	immobilisations incorporelles	529,00	021	virement de la section de fonctionnement	33 529,00
21	immobilisations corporelles	33 000,00			
22	Immobilisation reçues en affectation ou en concession	-			
Total dépenses investissement		**33 529,00**	**Total recettes d'investissement**		**33 529,00**

Le Compte rendu ci-annexé, reprend l'essentiel des remarques émissent par le Comité de Direction. Est-joint à ce compte rendu :

- Le rapport d'activité 2017
- L'état de consommation des crédits au 21 décembre 2017 faisant ressortir un résultat d'exercice excédentaire de 48 592.30 €
- Les propositions d'actions de l'EPIC pour l'année 2018
- Une proposition budgétaire détaillée pour l'année 2018

Comme le prévoit le code du tourisme, cette proposition budgétaire doit être soumise aux instances de la Communauté de Communes Usses et Rhône. Si le Conseil Communautaire, saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaitre sa décision dans un délai de trente jours, le budget est considéré comme approuvé.

Aussi, après en avoir délibéré, le Comité de Direction :

- DONNE acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018
- VALIDE le rapport d'activité 2017, l'état de consommation des crédits au 21 décembre 2017, les propositions d'actions 2018 et la proposition budgétaire qui en découle.
- DEMANDE au Président, de transmettre ces différents documents et cette proposition budgétaire aux instances de la Communauté de Communes Usses et Rhône.

Ainsi fait et délibéré, mois, ans que dessus

Le Président

Gilles PILLOUX

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
en Sous-préfecture le :
Et de

USSES ET RHÔNE E.P.I.C. TOURISME